

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 37 (2000)  
**Heft:** 1418

**Artikel:** L'AVS, vers le point de rupture  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025906>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'AVS, vers le point de rupture

**T**ROIS DONNÉES SIMPLES balisent l'adaptation de l'AVS. En premier lieu, bien sûr, le vieillissement de la population et le rapport moins favorable entre les actifs qui financent et les rentiers. Deuxièmement, l'application de la parité hommes-femmes à ce secteur des assurances sociales. Enfin des mesures d'adaptation, qui corrigent la dureté des principes, ne serait-ce déjà qu'à l'égard des femmes qui sont loin de voir la parité appliquée dans la vie économique.

A partir de ce relevé et préalablement, les partis ont défini leur orientation. La droite, sans surprise, a déclaré vouloir privilégier la consolidation. Ce fut la noble raison invoquée pour refuser l'assurance maternité. La gauche – qui s'en étonnera? – privilégiant ce qu'on pourrait appeler le parachèvement.

La 11<sup>e</sup> révision est la mise à l'épreuve de ces lignes directrices. Concrètement, la réforme apporte en recettes et en réduction des prestations 1,6 milliard, essentiellement (pour 1,186 milliard) au détriment des femmes par rapport à la situation actuelle. Elle introduit une flexibilité: possibilité de partir à 62 ans, avec retenue différenciée selon le revenu. Elle programme les augmentations de la TVA nécessaires pour assurer le financement en 2003 (1,5 %, y compris l'assainissement de l'assurance invalidité), puis sans plus de précision 2006 ou 2007.

C'est ce dernier point que la droite économique a d'emblée

contesté. Nous cherchons des pistes, a déclaré un porte-parole patronal, qui permettent d'éviter la hausse de la TVA. Par là même est reniée la priorité affichée, celle de la consolidation. Elever l'âge de la retraite à 67 ans, comme l'a suggéré Pascal Couchepin, n'est pas consolider, mais bouleverser. On peut douter que le peuple l'accepte jamais. Mais si le collège gouvernemental le proposait un jour, ce serait pour les socialistes un point de rupture. Non pas seulement de la collégialité, mais de la participation au Conseil fédéral.

La retraite anticipée prévue est, elle, de l'ordre du relatif.

*Trop chiche par rapport aux sacrifices demandés*

Trop chiche par rapport aux « sacrifices » des femmes. Surtout, elle ne tient pas compte de la

durée de cotisations. Celui qui entre dans la vie active à 18 ans coûte moins à la société que celui qui bénéficie d'une formation longue. Et statistiquement son espérance de vie est plus courte. Il devrait pouvoir bénéficier d'une retraite avancée, non par charité, mais en vertu de règles actuarielles.

Ruth Dreifuss avait demandé 200 millions supplémentaires pour améliorer la retraite anticipée. C'était peu par rapport aux enjeux. Le Conseil fédéral a refusé, ne lui accordant pas cette marge de manœuvre raisonnable pour qui assume, en première ligne, la responsabilité gouvernementale. Ce refus n'est pas raison suffisante de rupture, mais cette intransigeance est une erreur politique. Les coéquipiers ne sont pas des porteurs d'eau. AG